

Non-prolifération

Les efforts faits pour renforcer et élargir le système international de non-prolifération ont connu beaucoup plus de succès que ceux déployés dans d'autres secteurs. Au cours de l'année, les pays fournisseurs en matière nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) se sont penchés davantage sur les dangers que constituerait l'augmentation du nombre de pays pouvant fabriquer des armes atomiques, ainsi que sur la nécessité d'assortir les approvisionnements nucléaires de garanties plus strictes. Le nombre des adhérents au Traité sur la non-prolifération (T.N.P.), que le Canada considère comme la pierre angulaire du système de non-prolifération, est passé à une centaine vers la fin de 1976, alors qu'il était d'environ quatre-vingt en 1975, au moment de la Conférence chargée de réviser le T.N.P. Les parties au Traité comprennent maintenant presque tous les États hautement industrialisés et la grande majorité des pays en développement. L'A.I.E.A. et d'autres instances s'attachent maintenant à mettre au point une formule internationale d'application de contrôles plus sévères des opérations les plus délicates du cycle de fabrication du combustible nucléaire, soit le recyclage et l'enrichissement.

Le Canada a terminé en 1976 la révision de ses exigences en matière de garanties relatives à ses exportations et à sa coopération dans le domaine nucléaire. A la fin de l'année, il a annoncé que tous les futurs contrats canadiens d'exportation de matières, d'équipement ou de technologie nucléaires vers des États non dotés d'armes atomiques ne seraient approuvés que si l'État bénéficiaire *a)* est partie au T.N.P. ou du moins tenu en droit international de ne pas mettre au point ou produire des engins nucléaires explosifs et *b)* accepte l'application intégrale de garanties administrées par l'A.I.E.A. à l'ensemble de son programme nucléaire. Prise par l'un des principaux fournisseurs nucléaires, cette décision marquait un grand pas vers une adhésion plus ferme des États fournisseurs et des États bénéficiaires au principe selon lequel la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'éner-

gie nucléaire doit reposer sur des engagements obligatoires de non-prolifération et sur des garanties suffisamment strictes pour assurer leur respect. Par ses nouvelles normes en matière de garanties, le Canada vient de se hisser à l'avant-garde de tous les exportateurs en matière nucléaire et espère que son geste incitera les États tant fournisseurs que bénéficiaires à prendre les mesures qui s'imposent pour accroître la sécurité internationale en renforçant davantage le système international de non-prolifération, pour le plus grand bien de tous.

Conférence du Comité sur le désarmement

La *Conférence du Comité sur le désarmement* (C.C.D.), dont le Canada fait partie, s'occupe des questions de désarmement et de contrôle des armements qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale et formule à leur sujet des propositions qui se veulent d'application universelle. La C.C.D. tient régulièrement des discussions multilatérales à Genève. Bien qu'elle ne relève pas directement des Nations Unies, elle présente chaque année un rapport et des propositions à l'Assemblée générale, qui les étudie au cours de son débat annuel sur le désarmement.

Comme elle est la seule tribune où se négocient des mesures de désarmement et de contrôle des armements au niveau multilatéral, le Canada considère que la C.C.D. peut jouer un rôle important, à condition que ses participants fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour venir à bout des difficultés. Si, dans l'ensemble, sa session de 1976 a donné des résultats décevants, la C.C.D. a tout de même mené à bonne fin les négociations relatives à un projet de convention sur l'interdiction d'utiliser des « techniques de modification de l'environnement » à des fins militaires, ou à toutes autres fins hostiles, et poursuivi ses travaux en vue d'interdire les essais d'armes nucléaires ainsi que la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques. Ces trois secteurs d'intérêt font chacun l'objet d'une rubrique distincte ci-dessous.